

**ETUDE RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ  
ÉCOLOGIQUE DES OUVRAGES DE PANNECOT, FLEURY,  
COEUILLON**

**Compte-rendu de la réunion de présentation de l'état des lieux et du diagnostic  
du 20 janvier 2013 à la Mairie de Châtillon en Bazois**

**Présents :**

MARTIN Bernard – Maire de Biches  
DARDANT Michèle – Maire de Châtillon en Bazois  
BERNARD Jean-Paul – Maire de Limanton  
LINARET Pierre – Limanton  
THOMAS François – Conseil Général de la Nièvre, service départemental de l'eau  
JOLY Laurent – Conseil Général de la Nièvre, service infrastructures -Canal  
GAZET Christine – DDT 58  
TORRES André – DDT58/SEFB  
PANIER Jean-Philippe – AAPPMA « Brochet Bichois »  
JOUANIN Gilbert – Président de l'AAPPMA « Gardon du Bazois »  
HEINTZ Christian – Fédération de pêche de la Nièvre  
PUTOIS Helyette – Association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury  
PUTOIS Daniel -Association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury  
BERNARD Pascal – Président de l'association « le barrage » Panneçot -Limanton  
SOUCHET Aude – Association MELA – représentant WWF  
BARBAN Christelle – Chargée d'affaires SOMIVAL  
DEMEUSY Julien – Etablissement public Loire  
LEMAIRE Agathe– Etablissement public Loire

**Excusés :**

DURVILLE Frédéric – Syndicat Mixte du Canal du Nivernais  
CORNETTE Michel – Service navigation Corbigny  
HUGER François – ONEMA DIR Bourgogne –Franche Comté  
MORIZOT Philippe - ONEMA SD58  
DUPONT Aymeric – Agence de l'eau Loire Bretagne  
WEROCHOWSKI Antoine – Conseil Régional de Bourgogne -Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
LOIRE Bruno – Conseil Régional de Bourgogne -direction des Canaux et du Tourisme  
GRONDIN Pascal – WWF  
VIVIER Anne – DREAL Bourgogne  
BESANCENOT Thierry – AAPPMA « La flottante »  
BAISEZ Aurore -LOGRAMI  
ALRIC Fabrice – Conseil Général de la Nièvre, responsable services espaces naturels  
sensibles et milieux aquatiques

## 1) Contexte général

M. DEMEUSY présente le contexte général et l'objectif de la réunion. Il s'agit de présenter les premières ébauches de scénarios et recueillir les premiers avis de chacun.

Il indique que l'ONEMA ne peut être représenté ce jour mais transmet les remarques écrites sur le rapport.

Mme BARBAN précise que la présentation sera ciblée sur les scénarios par ouvrage. Les informations générales sur les différentes possibilités de rétablissement de la continuité écologique ont été présentées dans le rapport.

Mme BARBAN expose le contexte réglementaire : les 3 ouvrages se situent sur l'Aron qui est classé en liste 2 avec comme espèces listées l'anguille et les espèces holobiotiques. Ce classement implique que ces ouvrages soient gérés entretenus et équipés dans un délai de 5 ans (à compter de la parution de l'arrêté de classement) afin d'assurer le transport sédimentaire et la circulation piscicole.

M. HEINTZ rappelle que la définition de solutions techniques au droit des ouvrages ne solutionnera pas l'ensemble des problèmes de qualité du milieu aquatique sur le bassin versant.

## 2) Définition des scénarios

La définition des scénarios est partie d'un constat : la fonction hydraulique du canal du Nivernais ne permet pas d'envisager un arasement pour les ouvrages de Panneçot et Coeuillon (maintien nécessaire de la ligne d'eau actuelle pendant la période d'exploitation des ouvrages). Pour l'ouvrage de Fleury, c'est l'aspect patrimonial de l'ouvrage qui en priorité écarte cette solution, son rôle pour l'alimentation du canal étant mineur (besoins très ponctuels).

Les scénarios ont ensuite été construits à partir des éléments suivants :

- des espèces ciblées dans l'arrêté (prise en compte des capacités de nage de l'anguille),
- des contraintes techniques du site (configuration de l'ouvrage et des abords immédiats).

Mme BARBAN expose ensuite site par site les scénarios. Elle précise qu'il s'agit d'une première approche car il est difficile de dimensionner des équipements de franchissement sans données topographiques détaillées. Pour aller plus loin dans la définition de la faisabilité de ces scénarios, il sera donc nécessaire de faire réaliser des levés afin d'avoir les cotes précises des ouvrages et de leur environnement ainsi que des données sur les lignes d'eau.

Elle précise également que le fonctionnement des dispositifs de franchissement est dépendant de la ligne d'eau amont et donc de la gestion des ouvrages de vannage pour le canal du Nivernais. Mme GAZET indique que la gestion chaque ouvrage sera encadré par un règlement d'eau. M. JOLY indique que cette gestion pourrait être traduite dans un premier temps par des consignes.

La gestion des ouvrages de régulation de la ligne d'eau a été envisagée pour l'ensemble des ouvrages car elle permet de gérer la problématique sédimentaire mais elle ne résout pas la

problématique piscicole (en raison de la configuration des ouvrages et la période d'exploitation des ouvrages).

M. JOLY indique que les vannes des ouvrages sont en position ouverte lors des épisodes de crue.

### **3) Proposition de scénarios sur l'ouvrage de Coeuillon**

L'A.A.P.P.M.A. « le gardon du Bazois » demande quel sera le fonctionnement de la rampe (scénario n°2) lors des crues. Mme Barban indique que l'ouvrage ne fonctionnera pas pendant la période hivernale (fonctionnement uniquement du débit d'étiage à 2 à 3 fois le débit moyen).

Mme BARBAN indique que ce scénario n°2 ne paraît pas judicieux pour l'ONEMA (restitution du débit minimal 40 m en aval du barrage et non en pied d'ouvrage). cf remarques de l'ONEMA sur le rapport provisoire jointes en annexes

M. THOMAS demande si la zone concernée par l'emprise d'une rivière de contournement devra faire l'objet d'un déboisement (impact visuel).

Mme GAZET rappelle que l'étude doit également proposer des solutions sur l'aspect du transport sédimentaire.

### **4) Proposition de scénarios sur l'ouvrage de Fleury**

Mme BARBAN présente le scénario 1 qui consiste à aménager une rampe en rive gauche.

M. MARTIN demande s'il n'est pas possible d'envisager que cet aménagement démarre en amont du pont, en vue de solutionner le problème de sédimentation se déroulant dans l'anse de la rivière en rive gauche une centaine de mètres en amont du pont. Mme BARBAN et M. DEMEUSY indiquent qu'un tel aménagement serait très coûteux et qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif de ce dispositif.

Mme BARBAN présente ensuite le scénario n°2 qui consiste à réaliser une rampe en aval immédiat du radier sur toute sa largeur et de modifier la gestion de l'ouvrage actuel. Elle présente également la variante proposée par l'ONEMA qui consiste à réaliser une échancrure dans le radier à la place d'une rampe sur la totalité de la largeur. Cette solution a l'avantage d'être moins impactante visuellement et moins coûteuse. Mme BARBAN indique qu'il serait nécessaire de définir cette échancrure afin qu'elle permette la mise en place des aiguilles (nécessité d'une butée)

Dans le cadre du scénario 2, M. HEINTZ indique que le point important est la période de mise en place et de dépose des aiguilles.

L'association de Fleury indique qu'elle est prête à réduire la période de fermeture des aiguilles du moment où pendant les mois de juillet-août et septembre, le barrage reste en eau.

M. DEMEUSY indique qu'en montaison, l'ONEMA semble être d'accord sur le mois de mise en place des aiguilles (fin juin). M. HEINTZ indique qu'un enlèvement des aiguilles début octobre semble compatible avec la période de dévalaison des anguilles. Cette période devra

être validée par l'ONEMA. Le cas échéant, ces mesures de gestion devront être consignées dans un règlement.

### **5) Proposition de scénarios sur l'ouvrage de Panneçot**

Mme BARBAN précise que la faisabilité du scénario n°1 (rivière de contournement en rive droite) devra être vérifiée par la réalisation de levés topographiques.

Mme BARBAN indique que pour les 2 scénarios, les deux dispositifs ne régleront pas le problème du transit sédimentaire. Le scénario 2 risque même d'entraîner un ensablement de la passe.

Mme GAZET précise que les dispositifs proposés doivent permettre un transit sédimentaire suffisant à l'aval de l'ouvrage. M. TORRES demande s'il n'est pas possible de mettre en place une deuxième vanne en rive gauche pour augmenter le transit.

M. JOLY indique que la mise en place d'une vanne supplémentaire ne permettrait pas de résoudre la problématique du comblement de la retenue par les sédiments. La configuration même de la retenue (avec le port) induit une zone d'eau morte (au centre).

La mairie de Limanton demande s'il est prévu de réaliser un curage de la retenue avant la réalisation des travaux notamment dans le cadre du scénario n°2 (passe à bassins en rive gauche).

M. JOLY précise qu'une étude va être menée avec les services de VNF d'ici la fin de l'année sur les curages des retenues concernés par les voies navigables. Elle permettra de déterminer les sites nécessitant un curage ainsi que leurs zones de dépôts.

M Pascal BERNARD demande si le passage de canoës sur la rivière de contournement paraît possible *a priori*. Les contraintes en termes d'espace et de pente semblent écarter cette possibilité mais les pré-requis pour le passage de canoës vont être recherchés pour voir si cette solution est envisageable.

Mme BARBAN indique que seuls ont été étudiés les travaux relatifs à la mise en place d'un dispositif de franchissement. Compte tenu du remplissage de la retenue et de l'état de l'ouvrage, il serait judicieux de réaliser des travaux de curage et de réhabilitation de l'ouvrage (problème de fuites) avant d'implanter un nouvel aménagement sur l'ouvrage.

### **6) Avis des différents acteurs et suite de l'étude**

M. DEMEUSY demande aux différents acteurs présents leur position sur ces scénarios provisoires :

- Le Conseil Général pour Fleury est plutôt favorable au scénario n°2. Pour les deux autres ouvrages, il ne peut se prononcer sans l'évaluation des impacts sur la ligne d'eau du canal du Nivernais.
- La mairie de Limanton est plutôt favorable à l'aménagement d'une passe à bassins en rive gauche (curiosité pour les touristes).
- La mairie de Châtillon est plutôt favorable à l'aménagement d'une passe à bassins en rive droite à condition de sécuriser la passerelle.
- La mairie de Biches est plutôt favorable à l'aménagement d'une échancrure sur la radier couplée à une gestion de l'ouvrage même si cette solution demandera une communication importante auprès des riverains sur la réduction de la période de mise en place du barrage.

L'ensemble des acteurs est d'accord sur le fait qu'il est important que soient réalisés des levés topographiques afin de pouvoir étudier plus en détail les scénarios proposés. SOMIVAL transmettra à l'EP Loire un devis pour la réalisation de ces levés et précise que la période de réalisation dépend de la disponibilité du cabinet de géomètres et surtout des conditions hydrologiques.

D'autre part, Mme GAZET indique qu'une étude est en cours sur l'Aron pour la définition de débits minimum biologique au niveau des prises d'eau sur l'Aron. Cette étude vient juste d'être engagée et doit se terminer fin 2013.

M. HEINTZ indique que des discussions importantes ont eu lieu sur Cercy-la-Tour au sujet du débit réservé. Le débit réservé figurant dans l'étude Hydratec (10 % du module) paraît en dessous du débit minimum biologique.

Le Comité de pilotage s'accorde à dire qu'il sera difficile d'attendre la fin l'étude sur les débits biologiques de l'Aron pour définir ce débit.

SOMIVAL reprendra en détail les différents scénarios et le rapport de Phase 3, en intégrant les retours de la réunion et les remarques des autres acteurs.

Eléments complémentaires apportés par l'association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury (mail du 1/03/2013)

- La présidente de l'association pour l'aménagement et la sauvegarde du site de Fleury s'oppose à un aménagement sur le barrage de FLEURY qui abaisserait le niveau d'eau et empêcherait le déversoir de fonctionner. L'association n'est pas opposée à une réduction des dates de mise en eau du barrage de Fleury, mais ne souhaite pas que cette mesure soit mise en place avant que les aménagements sur Panneçot et Coeuillon soient opérationnels. Selon la présidente de l'association, cela reviendrait à pénaliser ce site sans aucune utilité. La présidente reste par ailleurs réservée quant au fait que le radier situé immédiatement en aval de l'ouvrage est infranchissable par les anguilles lors de la montaison.

L'Etablissement public Loire prend note d'éventuels besoins complémentaires concernant les caractéristiques topographiques aux abords des sites concernés et déterminera avec les acteurs concernés les possibilités de réalisation.

Le rapport de Phase 1 repris par SOMIVAL et communiqué à l'EP Loire sera prochainement diffusé à l'ensemble du Comité de pilotage.